

Commission Sportive

Division Régionale Excellence

Règlement

Saison 2008-2009

Louis BRETON
Conseiller Technique Fédéral
23 rue des Augustins
63190 LEZOUX
☎ : 04 73 73 92 80
@ : louis.breton@wanadoo.fr



La Division Régionale Excellence (DRE)

Objectif de la DRE :

- Décerner le titre de champion de ligue par équipes de clubs dans les catégories :
 - ❖ Hommes classiques ;
 - ❖ Femmes classiques ;
 - ❖ Femmes arcs à poulies ;
 - ❖ Hommes arcs à poulies ;
- Désigner les clubs qui participeront à la finale nationale des clubs de Division Excellence (Voir le règlement de la finale nationale des clubs de Division Régionale). Un club qui a déjà une équipe en D2 ne pourra pas participer à la finale nationale. Le second prendra sa place.

Fonctionnement

La ligue définira les trois compétitions servant de support à la division régionale. Les clubs inscrits à ces différentes compétitions marqueront des points en fonction de leur classement à l'issue de la compétition (voir tableau). L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points au cours des différentes compétitions sera déclarée championne de ligue par équipes de clubs de DRE.

La dernière équipe du classement redescendra en DR

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{ère}	40	5 ^{ème}	24	9 ^{ème}	12	13 ^{ème}	4
2 ^{ème}	36	6 ^{ème}	21	10 ^{ème}	10	14 ^{ème}	3
3 ^{ème}	32	7 ^{ème}	18	11 ^{ème}	8	15 ^{ème}	2
4 ^{ème}	28	8 ^{ème}	15	12 ^{ème}	6	16 ^{ème}	1

Classement

Pour être classée, l'équipe devra avoir participé à toutes les compétitions du circuit.

Les clubs ayant une équipe en Division 1 ou en Division 2 pourront participer au classement de la D R Excellence mais n'auront pas le droit d'utiliser les trois meilleurs tireurs inscrits au classement national 2 X 70 mètres 2008. Ils ne pourront pas également participer à la finale nationale des clubs de DRE.

Compétition du circuit :

3 compétitions marquées DRE sur le calendrier en 2 X 70 mètres dont le Championnat de Ligue.

- Yzeure le 26 avril 2009 ;
- Vichy le 24 mai 2009 ;
- Maringues le 28 juin 2009.

Composition des équipes :

Quatre tireurs par équipes déposés au greffe avant le début des tirs. Seuls les trois meilleurs scores seront pris en compte. Un club ne pourra inscrire qu'une seule équipe par catégorie. Les équipes ne peuvent pas être mixtes.

- ❖ Equipe Hommes classiques ;
- ❖ Equipe Hommes arcs à poulies ;
- ❖ Equipe Femmes classiques ;
- ❖ Equipe Femmes arcs à poulies.

Déroulement des Epreuves :

A la suite du tir de classement individuel, les équipes de 3 tireurs se rencontreront en duel de 4 volées de 6 flèches à 70 mètres (2 flèches par archers). Chaque équipe réalisera 3 matchs.

Attribution des points

- Match gagné 1 point
- Match perdu 0 point

Départage des ex-æquo

S'il y a égalité à la suite du classement par poule, le départage se fera avec le cumul des scores réalisés (tir de classement et les matchs), si l'égalité persiste, on procédera à un tir de barrage.

Inscription :

Les clubs doivent envoyés leurs inscriptions auprès de la commission sportive avant le 30 mars 2009. Elle devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc **de 60 € par équipe**. Cette somme servira de **caution non encaissée**.

En effet si une équipe ne participe pas à la totalité des trois manches de la Division Régional Excellence, la caution sera encaissée.

Seul un cas exceptionnel, sur demande écrite du club concerné, pourra être étudié par la commission sportive, afin de trouver une solution la plus équitable possible.

Récompense :

Le titre régional de champion de ligue par équipes de division excellence sera remis lors de la dernière épreuve.

Inscription Division Régional Excellence

Le club de :

S'inscrit pour la saison 2008 – 2009 a la Division Régional Excellence.

Il inscrit la ou les équipes suivantes :

Equipe Hommes Classiques	<input type="checkbox"/>
Equipe Hommes Arc à Poulie	<input type="checkbox"/>
Equipe Femmes Classiques	<input type="checkbox"/>
Equipe Hommes Arc à Poulie	<input type="checkbox"/>

TOTAL : €

Fait à : Le :

Le(a) Président(e)

NOTA : Le chèque caution ne sera pas encaissé.

Retourner cette fiche accompagnée du règlement avant le 30 mars 2009 à ;

MEGRET Julien
18 rue de l'hôtel de Ville
63 200 RIOM
@ : megcaroju@aol.com